

1- Prix et contenu de la prestation

Les prix et les délais sont valables 1 mois après émission du présent devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans ce délai. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans la partie «Description des prestations». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans cette même partie.

Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un avenant au devis.

Les fournitures telles que composition typographique, photos, impression laser couleur ou noir et blanc, et tous les éléments nécessaires à la réalisation du travail ne sont pas compris dans le montant des honoraires. Ils peuvent être indiqués en sus au devis ou faire l'objet d'un avenant lorsque la demande n'est pas suffisamment précise lors de l'établissement du devis.

Sont à facturer en plus :

- les modifications demandées en cours de réalisation par suite du changement des indications initiales du client, si celles-ci impliquent un remaniement de la maquette (correction d'auteur)
- les déplacements
- les frais d'expédition
- les frais de traduction

Toute commande devra faire l'objet d'un accord écrit de votre part (contresignature du devis avec la mention "bon pour commande").

Le contrat prend effet lorsque le présent devis est retourné signé par la société cliente par courrier électronique ou postal, sans modification ni altération. Le travail ne pourra débuter qu'après paiement de l'acompte précisé dans le devis. Le contrat prend également effet au cas où la société cliente n'aurait pas renvoyé le devis signé par ses soins, mais que le prestataire ait commencé la mission à la demande expresse de la société cliente.

Si le prestataire le juge nécessaire, un cahier des charges sera établi entre les deux parties pour détailler au plus près les besoins et demandes de la société cliente.

2 - Termes de paiement

Paiements à réception de facture, sauf mention spéciale portée sur le devis.

Pour tout nouveau client, un acompte de 50% de la somme totale sera demandé pour débiter les travaux. Cet acompte est non-remboursable en cas de rupture du contrat par l'une ou l'autre des parties.

Pour les clients déjà connus, un acompte de 30 à 50% de la somme totale sera demandé. Cet acompte est non-remboursable en cas de rupture du contrat par la société cliente.

Tout retard de paiement à compter du 31^e jour de décalage par rapport à l'émission de facture donnera lieu à des pénalités de retard calculées suivant les règles légales en vigueur. Le taux des pénalités de retard de paiement ne peut être inférieur à 1,5 fois le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 7 points (code du commerce article L 441-6, alinéa 3 modifié). A titre indicatif, le taux de référence de la BCE était de 3,79 % au 09/02/2009 (décret 2009-138).

Paiements par virement bancaire ou par chèque.

3 - Livraison des documents

Après paiement du solde de la facture.

A défaut de mentions contraires, les documents finalisés sont livrés :

- adressés par e-mail sous la forme de fichiers numériques,
- sur option, adressés sur support informatique par courrier postal au tarif en vigueur avec la formule « Lettre Suivie ».

4 - Copyrights et mentions commerciales « Frédérique Assael »

Sauf mention contraire explicite de la société cliente, Frédérique Assael se réserve la possibilité d'inclure dans toute réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type : « Réalisation : Frédérique Assael- année » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité.

5 - Propriété de la production

La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de Frédérique Assael tant que les factures émises par Frédérique Assael ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation, et le cas échéant, des éventuelles pénalités de retard.

De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par Frédérique Assael dans le cadre de la commande.

Les fichiers de production et les sources restent la propriété de Frédérique Assael, seul le produit fini sera adressé au client. Si le client désire avoir les sources des documents, un avenant au devis de réalisation devra être demandé.

6 - Responsabilité et propriété des contenus

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par Frédérique Assael.

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde énoncées dans le présent document, concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

7 - Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, Frédérique Assael se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, autorise Frédérique Assael, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser à des fins purement démonstratives la réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels et les contenus iconographiques.

8 - Modification - Annulation - Rupture anticipée

Tout devis signé engage la société cliente dans la durée définie par le contrat et dans le paiement total des prestations, aucune rupture n'est accordée.

Est tolérée uniquement l'annulation pour cas de force majeure, présentant les caractéristiques décrites à l'article 1218 du Code Civil ou résultant de toute décision d'une autorité administrative, dont notamment les préfectures et préfecture de police.

En cas de désistement de la société cliente après signature, la société cliente ne pourra prétendre à aucune indemnité ni remboursement des sommes déjà réglées (acompte et forfait mensuel) et restera redevable de la totalité des sommes pour laquelle elle s'est engagée.

La modification du présent devis pourra néanmoins être négociée entre les parties, sous réserve que l'intégralité des prestations réalisées et en cours soient dûment réglées par la société cliente. Toute modification de la commande ultérieure à la signature devra faire l'objet d'un accord écrit et de la signature d'un avenant au devis initial.